

[agefi.com](https://www.agefi.com)

## Vers des «cas de rigueur énergétique»?

*Matteo Ianni* [Matteo Ianni](#) [Suivre](#) [Voir le profil](#) [Publié](#) [Aujourd'hui, 7h00](#) [Temps de lecture](#) [3 minutes](#)

2-3 minutes

---

Les tarifs de l'électricité flambent, notamment pour les acteurs sur le marché libre. Pour les quelques 30.000 entreprises en Suisse qui y ont accès, le montant des factures peut être multiplié jusqu'à 10 fois. De quoi constituer un vrai enjeu de pérennité pour les entreprises.

Une situation «de crise» qui rappelle pour certains la crise sanitaire d'il y a plus de deux ans. «Il convient d'explorer sans tabou le traitement qui pourrait être réservé à ces véritables »cas de rigueur énergétique«. Face à cette situation de force majeure, il ne paraît pas inconcevable d'envisager que les entreprises affectées

bénéficient d'un mécanisme de soutien, de façon à assurer le maintien des emplois à risque, à l'instar des mesures adoptées durant le Covid», lance Vincent Subilia, directeur général de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG).

Concrètement, celui qui est aussi député PLR espère que le Conseil fédéral «fasse un pas vers les entreprises» en acceptant de revoir l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité datant de 2009. Plus précisément, il suggère d'étudier les modalités de prorogation pour un an les contrats qui arrivent à terme actuellement, voire de permettre à une entreprise de pouvoir réintégrer le marché régulé. Ce qui est impossible aujourd'hui, le passage au marché libre étant irréversible.

A Berne, le sujet est aussi sur la table. «Nous sommes dans une situation de crise, tout à fait particulière, qui est complètement liée à un effet de guerre. Cela me donne à penser que des solutions ad hoc doivent être trouvées comme on en a trouvé durant la période de crise sanitaire», expose Laurent Wehrli, conseiller national PLR vaudois. Avant de rappeler: «Les indemnités RHT étaient faciles à mettre en place, car elles reposaient sur l'assurance fédérale du chômage. Or, une bonne partie des solutions dans le domaine de

l'énergie ne relèvent pas seulement du domaine fédéral, mais du domaine cantonal ou des entreprises d'électricité qui sont pour plusieurs publiques ou parapubliques.» Pour l'élu, la situation pourrait révéler les limites fédéralisme. Les solutions devront aussi être réfléchies au niveau des cantons.